

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 AVRIL 2014

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur Samuel ABO en tant que doyen d'âge (*jusqu'à la détermination du nombre d'adjoints*) puis Monsieur Guy MALANDAIN en tant que Maire.

Présents :

G. MALANDAIN - J. MARY - J-Y. GENDRON - C. VILAIN - B. HAMON - S. GRANDGAMBE - A. RABEH - A-A. BEAUGENDRE - C. AGNE - C. MORAIS - J-C. RICHARD - N. MOHAMAD - G. MONNIOT - S. AVODE - T. URDY - N. DELLAL - O. INIZAN - L. TOUAHIR - N. BARRÉ - P. GUEROULT - M-M. HAMEL - A. ARCHAMBAULT - C. MACKEL - S. ABO - H. THIAM - L. DAUVERGNE - O. NASROU - M. BREUGNOT - F. LACAN - J. GOMILA - S. DUMOUCY - L. MISEREY. - V. BRUNATI. - M. CHARNI

Absent excusé représenté :

L. LEGUEDOIS - pouvoir à N. DELLAL

Absent(s) : Néant

Secrétaire : J. MARY

Administration : M. LO GIUDICE - S. BULTEL - P. PELLENNEC - C. LE HIR - F. HESKIA - J-C. LE BERRE - A. RIBAUT

Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Madame Jeanine MARY comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir désigné Madame Nicole BARRÉ et Monsieur Othman NASROU comme assesseurs :

• **Proclame**, à la majorité de 27 voix, Monsieur Guy MALANDAIN Maire de Trappes-en-Yvelines, après avoir procédé à l'élection du Maire conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

• **Approuve**, à l'unanimité, la création de 10 postes d'adjoints au Maire ;

• **Proclame**, à la majorité de 18 voix, les 10 personnes ci-après désignées adjoints au Maire, après avoir procédé à l'élection des adjoints conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Jeanine MARY.
- Monsieur Cheikh AGNE ;
- Madame Christine VILAIN ;
- Monsieur Jean-Yves GENDRON ;
- Madame Anne-Andrée BEAUGENDRE ;
- Monsieur Thomas URDY ;
- Madame Hawa THIAM ;
- Monsieur Philippe GUEROULT ;
- Madame Odile INIZAN ;
- Monsieur Ali RABEH.

Pour extrait certifié conforme,
Trappes, le 4 avril 2014

Le Maire

Guy MALANDAIN

